

A R R Ê T É en date du
**autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un recrutement par voie de PACTE
d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État,
spécialité « routes et bases aériennes »**

Sous réserve de publication de l'arrêté préfectoral d'ouverture

**La Préfète de la Région Grand Est,
Préfète de la zone de Défense et de Sécurité Est,
Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers Est,**

VU le code général de la fonction publique;

VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mai 2023 portant délégation de signature du directeur interdépartemental des routes Est ,

SUR proposition du directeur interdépartemental des routes Est ;

A R R Ê T É

Article 1er : Un recrutement par voie de PACTE d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État est ouvert au titre de l'année 2024 par la Direction interdépartementale des routes Est.

Article 2 : Le nombre de postes offerts à ce recrutement est de **1**,

Le poste sera situé :

- au **CEI de POLIGNY** dans le département du Jura (39) ;

Article 3 :

- La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **11 avril 2024 midi**
- L'entretien oral se déroulera le **26 avril 2024**

Article 4 : La composition de la commission de sélection sera fixée par arrêté préfectoral.

Article 5 : Le directeur interdépartemental des routes Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de la Direction Interdépartementale des Routes Est ainsi que dans les sites concernés par le présent arrêté.

Fait à NANCY,

Pour la Préfète de la Région Grand Est,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
Préfète du Bas-Rhin,
Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers Est et
par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes
Est et par délégation,